

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 24 mai 2019</b>	<b>N° 2019-327</b>

Convocation du 17 mai 2019

Aujourd'hui vendredi 24 mai 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Alain TURBY  
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Maribel BERNARD à Mme Emmanuelle CUNY  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à M. Gérard DUBOS  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN  
M. Yohan DAVID à M. Guillaume GARRIGUES  
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE  
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT  
M. Marc LAFOSSE à Mme Laetitia JARTY-ROY  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Gladys THIEBAULT  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU jusqu'à 10h30  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h00  
M. Michel VERNEJOUL à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h00  
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h10  
M. Alain CAZABONNE à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 11h15  
M. Nicolas FLORIAN à M. Stéphan DELAUX à partir de 11h30  
Mme Christine BOST à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 11h20  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 11h30  
M. Didier CAZABONNE à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à partir de 11h40  
M. Alain SILVESTRE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 11h40  
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET à partir de 12h00  
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h15

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 24 mai 2019</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction des coopérations et partenariats métropolitains</b>	<b>N° 2019-327</b>

---

**Renforcement de la plateforme Ma Rénov Bordeaux Métropole au service de la massification de la rénovation énergétique - Subvention européenne « ELENA » - Décision - Autorisation**

---

Madame Anne WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En juillet 2017, le Conseil métropolitain a adopté son Plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie qui vise l'atteinte d'une métropole à énergie positive d'ici 2050. Celui-ci fixe l'objectif ambitieux de 9 000 rénovations/an à partir de 2020 (3 700 logements individuels, 3 700 logements collectifs et 1600 logements sociaux) et 200 000 m<sup>2</sup> par an de bâtiments tertiaires à partir de 2030.

Pour ce faire, Bordeaux Métropole a inauguré en janvier 2017 lors des Assises européennes de la transition énergétique la plateforme Ma Rénov Bordeaux Métropole, guichet unique pour les questions d'énergie dans l'habitat qui vise à : stimuler la « demande » des particuliers au travers de sa stratégie de communication ; à les sensibiliser aux économies d'énergie ; à accompagner les projets et à simplifier les démarches ; à mettre en relation les entreprises qualifiées, les acteurs bancaires, les professionnels du conseil avec les maîtres d'ouvrages, etc. C'est un service public neutre, gratuit, indépendant et accessible à tous les habitants du territoire.

Afin de massifier la rénovation énergétique et ainsi contribuer aux objectifs fixés, Bordeaux Métropole a sollicité le soutien financier du dispositif ELENA, qui est une initiative conjointe de la Banque européenne d'investissement (BEI) et de la Commission européenne dans le cadre du programme Horizon 2020. Une subvention de 1 438 000 euros a ainsi été obtenue pour de l'assistance technique axée sur la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique sur les trois prochaines années.

Ce soutien important va favoriser la mise en œuvre de nouvelles actions pour sensibiliser les maîtres d'ouvrages (et ainsi susciter la demande), accroître quantitativement et optimiser qualitativement la rénovation énergétique des logements du territoire en offrant aux particuliers des solutions techniques et financières adaptées.

L'assistance technique ELENA permettra donc de financer à 90% les opérations suivantes :

- renforcement sur 3 ans de l'équipe interne de Bordeaux Métropole par deux postes en charge de la mise en œuvre du programme de rénovation énergétique de l'habitat,
- accompagnement des copropriétés (1 000 logements visés sur la durée du marché) lors des missions de conception et de suivi d'exécution des rénovations afin de faciliter le passage à l'acte et la coordination entre tous les acteurs du projet de rénovation,
- suivi des chantiers en maison individuelle, instrumentation pour le suivi des performances post-travaux

et montée en compétence des professionnels. L'objectif est de conduire 30 opérations pilotes sur la durée du projet,

- expérimentation de la mise à disposition d'une Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'accompagnement de rénovations énergétiques en logement individuel (90 ménages sont visés),
- développement d'un système d'informations Ma Rénov Bordeaux Métropole afin d'aboutir à un dossier de rénovation 100% numérique,
- réalisation d'actions de détection et de repérage des maîtres d'ouvrages du territoire susceptibles de s'engager dans des travaux de rénovation (Cible : 8 500 logements générant 850 rendez-vous qualifiés),
- conduite d'une enquête consacrée à l'effort de rénovation sur le territoire de la métropole.

Le renforcement des actions pilotes de Ma Rénov Bordeaux Métropole vise ainsi l'accompagnement de 2 000 logements à rénover en 3 ans (1000 en maison individuelle et 1000 en copropriété soit une vingtaine de copropriétés de 50 logements).

Le budget total du projet est de 1 598 000 € sur 3 ans dont 1 438 000 € sont cofinancés par l'Union européenne au titre du programme Horizon 2020 - subvention ELENA gérée par la Banque européenne d'investissement. La contribution nette de Bordeaux Métropole s'élève à 160 000 € TTC. Le budget est décomposé comme suit :

Dépenses		Ressources		
Nature de la dépense	Montant TTC	Financeurs	Montant TTC	%
A. Coûts salariaux valorisés (charges patronales comprises)	408 000	Banque européenne d'investissement – Horizon 2020 – Subvention ELENA	1 438 000	90%
B. Sous-traitance				
<i>Accompagnement des copropriétés via des missions d'AMO</i>	480 000			
<i>Contrôle qualité des chantiers et montée en compétences des professionnels</i>	175 000			
<i>Expérimentation de la mise à disposition d'une AMO en logement individuel</i>	140 000			
<i>Refonte du site Internet Ma Rénov (Optimisation du backoffice partagé de gestion de projet et développement de nouvelles fonctionnalités : vers un dossier de rénovation 100% numérique)</i>	245 000	Bordeaux Métropole	160 000	10%
<i>Enquête sur l'effort de rénovation des ménages sur le territoire de la Métropole</i>	30 000			
<i>Repérage des ménages désireux d'engager des travaux de rénovation énergétique</i>	120 000			
Sous-total sous-traitance	1 190 000			
<b>Total (A+B)</b>	<b>1 598 000</b>	<b>Total</b>	<b>1 598 000</b>	<b>100%</b>

Seules les dépenses effectivement réalisées pourront être remboursées, dans la limite des coûts prévus au budget.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°2017-496, en date du 7 juillet 2017, adoptant le Plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** que cette subvention européenne participe au déploiement de la stratégie de massification de la rénovation énergétique portée par Bordeaux Métropole,

**DECIDE**

**Article 1** : d'approuver le plan de financement prévisionnel du projet,

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents contractuels et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération,

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Président à engager les procédures de marchés publics nécessaires à l'exécution de ce projet,

**Article 4** : de réaliser les dépenses liées à ce projet et de les imputer sur le Budget Principal des exercices 2019 et suivants jusqu'à l'échéance du dispositif,

**Article 5** : de percevoir les recettes du fonds européen via la Banque européenne d'investissement et de les imputer sur le Budget Principal des exercices 2019 et suivants jusqu'à l'échéance du dispositif.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 mai 2019

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>28 MAI 2019</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>28 MAI 2019</b></p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,  Madame Anne WALRYCK</p>
---	---